

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : AFR 34/001/2009

ÉFAI

23 janvier 2009

## Liberia. Après la vérité, la population demande la justice

Amnesty International se félicite de la recommandation préliminaire émise par la Commission vérité et réconciliation en faveur de la création d'un tribunal pénal ayant compétence à juger « *les crimes nationaux flagrants, les atteintes manifestes aux droits humains et les graves violations du droit humanitaire* » commis au Liberia entre janvier 1979 et octobre 2003.

L'organisation soutient en outre le projet que la Commission a de recommander des réparations à la fois collectives et individuelles, ainsi qu'une réforme de certaines institutions du pays.

Amnesty International prie instamment les autorités libériennes de suivre les recommandations de la Commission sur les poursuites et les réparations, avec l'appui des organisations internationales et des donateurs, dont le Groupe international de contact sur le Liberia. Un plan d'action à long terme contre l'impunité au Liberia doit prévoir l'ouverture systématique d'enquêtes et de poursuites contre les responsables présumés, ainsi qu'un programme global de réparations.

Enfin, Amnesty International salue le fait que la Commission ne recommande pas d'amnistie pour « *les atteintes manifestes aux droits humains ou les graves violations du droit humanitaire* ». L'organisation demande que la même décision s'applique à toutes les atteintes aux droits humains et à toutes les catégories de responsables présumés.

### Complément d'information

La Commission vérité et réconciliation du Liberia a présenté la synthèse de ses conclusions, décisions et recommandations préliminaires le 20 janvier 2009. Elle devrait publier son rapport final et achever son mandat en juin 2009.

Créée en février 2006, elle a pour mandat d'enquêter sur les atteintes aux droits humains, les violations du droit international humanitaire et les violences qui ont été commises entre janvier 1979 et le 14 octobre 2003.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le document *Liberia: Towards the final phase of the Truth and Reconciliation Commission* (index AI : AFR 34/002/2008), 29 juillet 2008, <http://www.amnesty.org/en/library/info/AFR34/002/2008/en>.

FIN

Document public

\*\*\*\*\*